

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

PRESTATIONS ET MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation, etc.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant.

1. L'heure d'évaluation :

Avant de signer un contrat, l'élève doit réaliser une heure d'évaluation afin de connaître son niveau et d'avoir une estimation sur le volume de sa formation.

Pour acquérir des bases solides et une anticipation à toute épreuve pour espérer réussir le permis de conduire.

2. Signature du contrat :

Après avoir accepté le volume de formation proposé par l'enseignant, l'élève peut signer son contrat pour officialiser son inscription.

L'auto-école s'engage à former l'élève avec le nombre d'heures décrit et à le présenter aux examens de code et de conduite.

Mais attention, l'élève s'engage aussi envers l'auto-école pour être assidu dans son travail. Informer l'élève que le nombre de leçons prévues au début peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de sa progression, le moniteur s'adapte à chaque élève pour lui transmettre au mieux son savoir.

3. La formation au code :

Expliquez à l'élève que l'apprentissage du code de la route est souvent perçu comme une corvée, et pourtant, apprendre le code c'est la base de la conduite.

Lui présenter les thèmes du code de la route sur lesquels il devra être incollable après son apprentissage :

- | | | |
|----------------------------|------------------------------------|---|
| 1. La circulation routière | 5. Les notions diverses | 9. La sécurité du passager et du véhicule |
| 2. Le conducteur | 6. Les premiers secours | 10. L'environnement |
| 3. La route | 7. Prendre et quitter son véhicule | |
| 4. Les autres usagers | 8. La mécanique et les équipements | |

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Parcours et horaires théorique (séance code en salle)

Expliquer à l'élève que les séries de questions sur lesquelles il va s'entraîner à l'école de conduite, que ses questions sont faites de tous les thèmes ci-dessus, répartis au hasard sur 40 questions et que chaque question comporte de 2 à 4 possibilités de réponse.

Il y aura toujours au moins 1 réponse juste et 1 réponse fausse.

- S'il y a 2 réponses possibles, l'élève devra en choisir qu'une seule : A ou B.
- S'il y a 3 réponses possibles, l'élève devra en choisir 1 ou 2, mais jamais 3.
- S'il y a 4 réponses possibles, l'élève devra en choisir 1, 2 ou 3, mais jamais 4.
- Dans le cas de "questions doubles", l'élève devra répondre aux 2 questions.

Lui expliquer qu'il est important d'ouvrir son livre de code et de le lire pour apprendre les règles de circulation et les panneaux.

FORMATION "CODE DE LA ROUTE"

NOM DE L'AUTO-ÉCOLE

Auto Ecole Autoschool

NUMÉRO D'AGRÉMENT

E2303400130

HORAIRES DES COURS THÉORIQUES ETG

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

MARDI JEUDI VENDREDI de 17 h 00 à 19 h 00

MERCREDI SAMEDI de 15 h 00 à 17 h 00

**TOUS NOS COURS SERONT ENSEIGNÉS AVEC MONITEURS DIPLÔMÉS EN PRÉSENTIEL
EN FONCTION DE LEURS DISPONIBILITÉS DANS L'APRES-MIDI.**

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Parcours et horaires thématiques (séance spécifique en salle)

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire du (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite, et bénéficiant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

5 thématiques vous sont proposées et vous devez obligatoirement assister à ces 5 cours thématique, en fonction de votre emploi du temps, vous venez aux cours à votre rythme.

Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Ces 5 thèmes thématique sont présentés avec des supports pédagogique et didactique.

Les méthodes et les techniques utilisées sont adaptées aux adolescents et aux adultes, ainsi que les moyens et outils mis à disposition dans la salle de cours qui est équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.

Tous nos outils pédagogiques sont réglementaires.

FORMATION PRÉPARATOIRE AU "PERMIS B"

apprentissage anticipé de la conduite & la conduite supervisée

HORAIRES DES COURS THÉORIQUES portant sur des thématiques spécifiques

MERCREDI	SAMEDI	de 15 h 00 à 17 h 00
-----------------	---------------	-----------------------------

TOUS NOS COURS SONT ENSEIGNÉS AVEC MONITEURS DIPLÔMÉS EN PRÉSENTIEL
 Les Cours Théoriques portant sur des thématiques spécifiques seront dispensés sur
 demande de l'élève uniquement.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

4. Les 5 thèmes pédagogiques présenter sont :

1.Vitesse :

- 1.1) Première cause de mortalité routière en France, réduction du champ visuel (plus la vitesse augmente, plus le champ est réduit),
- 1.2) La grande vitesse limite le champ de vision à une vision centrale de la route.

2.Alcool et stupéfiants :

- 2.1) Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite.
- 2.2) Alteration du champ visuel,
- 2.3) Brouille de la perception,
- 2.4) dégradation de la coordination des mouvements et des réflexes,
- 2.5) allongent le temps de réaction.

3.Baisse de vigilance :

- 3.1) Influence de la fatigue sur la conduite,
- 3.2) la pression sociale (publicité, travail...),
- 3.3) la pression des pairs, etc...

4.Accidents :

- 4.1) Les risques liés aux conditions météorologiques, aux états de la chaussée, les autres usagers,
- 4.2) la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers vulnérables,
- 4.3) les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité,
- 4.4) Les gestes de premiers secours.

5.Le conducteur :

- 5.1) La route,
- 5.2) Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule,
- 5.3) les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité,
- 5.4) Les équipements de sécurité des véhicules,
- 5.5) Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Parcours pratique

5. La formation à la conduite :

Informé l'élève que l'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 grilles de Compétences, ces grilles comprennent des objectifs et même des sous-objectifs qu'il faudra tous les valider pour acquérir des "savoirs" et "savoir-faire" indispensables.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

1. MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière en permis B (option AAC et CS) prennent tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler:

- en ville;
- en rase campagne;
- sur autoroute;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Le voyage école fait de l'apprentissage anticipé de la conduite et pourrait vous être proposé.

En quoi consiste un voyage école ? il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

6. Les Rendez-Vous Pédagogiques :

Informez l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s) que les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires et qu'ils permettent à l'enseignant de mesurer les progrès de l'élève en évaluant les comportements issus de la conduite accompagnée et de corriger certaines erreurs ou mauvaises habitudes, ou de traiter certaines insuffisances, et d'améliorer les connaissances dans le but de développer des attitudes positives.

Il y a au minimum deux rendez-vous organisés sur deux séances de trois heures ou de trois séances de deux heures.

Le premier, entre quatre et six mois après la fin de la formation initiale et se déroule en deux parties :

1. Séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).
 - 1.1) La séance de conduite à une durée d'une heure, il s'agit d'une phase en circulation donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite.
2. Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite.
 - 2.1) Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76341479534

Auto Ecole Autoschool
 254 avenue Louis Cancel
 34270 Saint Mathieu de Treviers
 Tél.: 06 64 44 11 28
 Mail:autoschool34270@gmail.com
 Agrt: E2303400130 Siret: 79778077200027
 N° TVA Intracommunautaire: FR24797780772



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

2.1) Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de la conduite accompagnée et se déroule en trois parties :

1. Séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).

1.1) Un entretien avec l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s), identique au premier rendez-vous pédagogique, en utilisant en plus une carte routière au 1/250 000e ou au 1/200 000e, avec laquelle l'élève prépare un trajet comportant des parcours sur tous types de terrains (agglomération, route, et si possible autoroute) ;

1.2) La conduite effective, en deux parties, une première partie, d'une vingtaine de minutes, où l'élève effectue le trajet préparé, pendant ce temps, le formateur pose des questions, discute avec l'élève pour vérifier s'il est capable de gérer cette surcharge et de conserver une automatisation et une analyse correctes, puis, dans une deuxième partie d'une dizaine de minutes, l'enseignant(e) effectue une sensibilisation à l'examen du permis de conduire.

2. Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite.

2.1) Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

7. Bilan de Compétence :

Expliquer à l'élève qu'il a franchi toutes les étapes, validé tous les objectifs de la formation, et que le bilan va lui permettre de se situer par rapport à l'examen du permis de conduire, l'informer du déroulement du bilan.

1. **L'épreuve du bilan dure 32 minutes**, donc, presque 2 fois moins longtemps qu'une leçon de conduite avec votre moniteur.

1.1) 25 minutes de conduite en ville et sur route durant ce parcours, vous aurez **5 minutes de conduite autonome (Ce qui signifie que l'élève devra suivre une direction par panneau)**.

1.2) L'enseignant demande à l'élève de s'arrêter pour réaliser 1 manœuvre, et profitera de cet arrêt pour poser 3 questions. 1 sur l'intérieur du véhicule, 1 sur l'extérieur et 1 question associée à celle-ci.

2. **A l'issue de ce bilan** élève devra cumuler **20 points minimum** sur **31 pour obtenir son permis de conduire**, sur ce **bilan de compétences** l'enseignant notera le résultat.

2.1) Soit Favorable et l'élève est enfin prêt pour passer son permis de conduire.

2.2) Soit Défavorable et l'enseignant définit un nombre d'heures de conduite pour arriver au niveau exigé par l'examen du permis de conduire.